



Vincent Locas, avocat

Conseiller juridique senior

Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE ET PAR MESSENGER

Le 30 octobre 2019

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : 9^e demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir, s.e.c., à compter du 1^{er} octobre 2019 – PHASE 2

Notre dossier : 312-00899

Dossier Régie : R-4076-2018

Chère consœur,

Pour faire suite à la décision D-2019-115 (paragr. 22) dans le dossier mentionné en objet, Énergir souhaite informer la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») que le contrat pour les capacités de transport avec TransCanada PipeLines Limited, tel que décrit à la pièce B-0213, Énergir-H, Document 5, entrera en vigueur dès le 1^{er} novembre 2021 et non le 1^{er} novembre 2022 comme annoncé initialement.

Toutes les autres caractéristiques du contrat restent identiques dont sa durée de 19 ans.

Pour plus de détails quant aux circonstances et raisons entourant cette modification, Énergir invite la Régie à consulter les notes sténographiques du témoignage de Monsieur Vincent Regnault livré à huis clos le 28 août 2019 (A-0068, pages 10 à 14 et 50 à 52).

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Vincent Locas*

Vincent Locas

VL/mb